

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 23 mai 2025

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Lundi 16 juin 2025 à 18h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier procès verbal du conseil municipal
- Délibération pour la vente des terres de bois
- Délibération pour la vente d'une parcelle de marais
- Délibération versement d'heures complémentaires majorées
- Délibération augmentation des heures de Monsieur MAIRESSE Sébastien
- Questions diverses :

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 JUIN 2025

Étaient présents, Mesdames Régine MICHAUT, Viviane FATOUX, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI.

Pouvoir : Madame Karine POURPLANCHE donne pouvoir à Madame Régine MICHAUT.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2025	APPROUVÉ
Délibération pour la vente des terres de bois	REPORTÉ
Délibération pour la vente d'une parcelle de marais	APPROUVÉ
Délibération pour le versement d'heures complémentaires majorées	APPROUVÉ
Délibération pour l'augmentation des heures de M. MAIRESSE Sébastien	REFUSÉE



PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les sept avrils à dix-huit heures, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 21/03/2025, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Freddy LAMOUREUX, Karine POURPLANCHE, Catherine DUBOIS, Gaëtan HOUSSIN

Absent : Hubert DELALIEU

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	8
Absents	1
Votants	8

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DUBOIS Catherine est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance à 18h03 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2025, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Madame SARDINI Marie-Ange, Conseillère Municipal et doyenne de celui-ci, présente le compte financier unique 2024, l'affectation de résultat.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame SARDINI Marie-Ange expose le compte financier unique 2024 assistée par la secrétaire de mairie, la délibération d'affectation de résultat.

Nous passons au vote du compte financier unique 2024, Madame le maire ne prend pas part au vote celui-ci est adopté à l'unanimité à (8 voix POUR).

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

• L'excédent de fonctionnement pour 2024 s'élève à	55 827.86€
• Le déficit d'investissement pour 2024 s'élève à	5 453.05€
• Le compte 1068 investissement recette s'élève à	5 453.05€
• L'affectation à l'excédent reporté au compte 002 s'élève à	50 374.81€

Nous passons au vote de l'affectation de résultat 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité à (8 voix POUR).

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les 3 taxes sur le bâti, non bâti et les résidences secondaires.

Cela donnera les taux suivants pour :

- Le bâti sera de 45,77 %
- Le non bâti sera de 23,72 %
- Les résidences secondaires seront de 12,98 %.

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité (8 voix pour).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur DELALIEU Hubert a rejoint le conseil municipal.

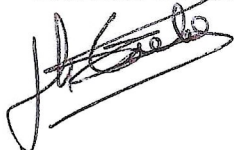
Madame le Maire présente les chapitres du budget primitif 2025 assistée par la secrétaire de mairie et donne des explications aux questions posées.

Nous passons au vote du budget primitif 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité à (9 voix POUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Madame Le Maire a clos le Conseil Municipal.

Fin de séance à 18h34.

La secrétaire de séance
Catherine DUBOIS



Pour extrait conforme,
Affiché le 18 juin 2025
Le Maire,
Régine MICHAUT

